



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

A la suite d'une convocation du 12 décembre 2023, les membres du Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 18 décembre 2023 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

- ✓ Etaients présents : 27
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Jean-Claude HEHN, Alexandre CASSARO, Jean-Paul HILPERT, Mireille CINQUALBRE, Grégoire LEININGER, Germain DERUDDER, Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN, Antoine FRANKE, Joël NIEDERLANDER, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, , Bernard CLAVE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Francis SCHORUNG, Gabriel GLATH, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Luc BALLASSE, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Roselyne DA SOLLER, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, François GATTI.
- ✓ Excusés : 24
Madame, Messieurs Philippe SCHUTZ, Chantal PLATTE, Emmanuel SCHULER, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Gabriel WALKOWIAK, Pascal LAUER, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY, Marc FRIEDRICH, Bernard COLBUS, Jean-Claude HUBERT, Cathia HEIM, Pierre THIL, Serge STEBLER, David SUCK, Jean-Luc JEHIN, Marc SENE, Gilbert SCHUH, Cyrille FETIQUE.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : 2
Mesdames, Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER
- ✓ Représentés par son suppléant : 1
Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Monsieur Gaetano CIGNA.
- ✓ Absents : 1
Monsieur Durkut CAN.

04.MARCHES PUBLICS

OBJET : MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

Le Président rappelle que la flotte automobile est constituée de véhicules légers de moins de 3,5 tonnes, de véhicules lourds de plus de 3,5 tonnes, d'engins de chantier, de manutention et agricoles, objet du marché.

CONSIDERANT que le marché a pour objet :

- ✓ De garantir l'assuré des conséquences pécuniaires de la responsabilité que l'assuré peut encourir en raison de dommages dans la réalisation desquels un véhicule assuré est impliqué,

- ✓ De garantir l'assuré des conséquences pécuniaires selon les garanties et dispositions actuelles dans le CCTP et retenues par l'assuré

Suite à un sinistre important, Balcia, l'assureur actuel du Sydeme, via son courtier Willis Towers Watson France, nous a fait parvenir un courrier nous indiquant que les conditions existantes actuelles ne pouvaient pas être maintenues pour l'exercice 2024.

La proposition est la suivante :

- ✓ Supprimer la garantie incendie pour la totalité du parc,
- ✓ Augmenter la franchise applicable aux garanties Vol, DTA, Attentats, Catastrophes actuelles et garanties annexes :
 - à 1 500 € pour les véhicules légers,
 - à 10 000 € pour les véhicules lourds (y compris les Engins et remorques).

Cette proposition de la part de Balcia n'étant pas acceptable, il a été décidé de relancer une procédure d'appel d'offres.

Une offre a été réceptionnée émanant du courtier en assurances Willis Towers Watson région Est avec la compagnie d'assurance Générali IARD.

La CAO a décidé d'attribuer le marché à la société Willis Towers Watson région Est pour un montant de 132 180,57 € HT par an pour une durée de 60 mois.

Le Comité syndical,
ENTENDU le rapport du Président ;

Délibère par :

30 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De prendre acte de la décision de la CAO,
- D'autoriser le Président à signer les documents du marché, le cas échéant,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 18 décembre 2023

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le 12 JAN. 2024
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 12 JAN. 2024